

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 13 MARS à 20H00

-----  
**PROCES VERBAL**  
-----

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 Mars, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/03/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6

Conseillers municipaux Présents : Thomas OTTENHEIMER - Dominique GUILLET - Denis PELLISSIER-  
Christophe TORREGROSSA – Rachel MAGNIN- Nelly GUILLET

Excusé : Anthony AUDRAPT- Nicolas MORFIN

Secrétaire de séance : Nelly Guillet

Secrétaire de Mairie : Carole Aftalion

### Ordre du jour :

1. Désignation Secrétaire de séance
2. Approbation PV et compte rendu conseil du mois février 2025
3. Programmation ONF 2025 : délibérations complémentaires
4. Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » à la Communauté de Communes Royans Vercors
5. Débat d'orientation budgétaire
6. Traversée de village (tranche 2) :
  - Choix de l'entreprise pour les travaux de reprise des réseaux humides
  - Lancement de la consultation des travaux d'aménagement
  - Planning prévisionnel des travaux
7. Informations sur dossiers en cours et comptes rendus réunions
8. Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint ; par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir.

1. **Approbation compte rendu du conseil 17 Février 2025 Reporté**
2. **Désignation Secrétaire de séance** : Nelly Guillet
3. **Programmation ONF 2025 : délibérations complémentaires**

Dans le cadre de la programmation ONF 2025 & 2026, la commune doit prendre deux délibérations complémentaires pour valider l'état d'assiette proposé par l'ONF. **Soumise au vote cette proposition est approuvée à l'unanimité**

4. **Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » à la Communauté de Communes Royans Vercors**



Note explicative: La Communauté de Communes Royans Vercors a engagé un travail visant à réaliser la prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » dès le mandat précédent, et depuis le début du présent mandat communautaire. De nombreux temps de réflexion sur le sujet du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUi-H) ont eu lieu, animés par le CAUE et la CCRV. Ils étaient ouverts à l'ensemble des conseillers municipaux. Ces temps d'échanges ont permis de dégager les enjeux de développement pour les communes afin de nourrir les perspectives d'enjeux intercommunaux à l'échelle d'un PLUi-H.

Cette prise de compétence doit permettre de poursuivre les objectifs suivants pour notre territoire :

- Rendre concret le projet de territoire de l'intercommunalité,
- Bâtir un projet en commun pour les dix à quinze ans à venir et définir ainsi une stratégie d'avenir commune,
- Penser et maîtriser le développement de notre territoire, en matière d'habitat, de préservation du foncier agricole, de développement des zones d'activités, d'organisation des mobilités, ...
- Renforcer le lien entre les communes et l'intercommunalité, notamment pour la déclinaison opérationnelle du PLUi-H en zonages, tout en dotant d'un document d'urbanisme de nombreuses communes qui en sont actuellement dépourvues,
- Doter le territoire d'un outil de planification, celui-ci étant indispensable vu que le territoire n'est pas couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Rendre au final plus fort le territoire dans un contexte législatif toujours plus exigeant (loi ZAN, ...).

La perspective de la réalisation d'un PLUi-H doit permettre aux élus communaux, réunis au sein de la Communauté de communes, d'engager une nouvelle phase dans les réflexions autour d'un projet commun, voire moteur pour le territoire, avec un atterrissage foncier et règlementaire concret.

Afin de permettre cette démarche de mise en cohérence territoriale, **les élus de la CCRV ont décidé par délibération en date du 18 février 2025 de se prononcer en faveur d'une prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » en vue d'élaborer un PLU couvrant l'intégralité du territoire intercommunal, auquel ils ont souhaité ajouter l'intégration du volet habitat.**

Ce transfert de la compétence sera effectif si une minorité de blocage n'est pas constituée dans les trois mois suivant le vote de l'organe délibérant de l'EPCI (moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population).

**Le coût d'élaboration du PLUi-H est évalué à 620 000 € sur 6 ans, ce qui représente 8 euros/an par habitant.** La CCRV ne disposant pas de marge de manœuvre financière sans appel supplémentaire à la fiscalité, le Conseil Communautaire a validé le principe de la prise en charge du coût d'élaboration du PLUi-H par les communes. L'approbation du principe de financement commun de la compétence PLUi-H donne tout son sens à la démarche et confirme la volonté intercommunale de bâtir une communauté de destin pour le territoire Royans Vercors. Ces conditions de financement nécessitent que la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) établisse un rapport en ce sens dans les 9 mois suivant la prise de compétence et que ce rapport soit approuvé par une majorité qualifiée de communes.

Après échanges, les élus approuvent le transfert de compétence mais expriment leur désaccord sur le mode de financement qui ne prend pas en compte le fait que la commune est en cours de finalisation de sa révision de PLU et dispose donc d'un document d'urbanisme à jour. **Soumis au vote, le transfert de compétence est approuvé à la majorité (5 Pour 1 Contre) mais le mode de financement est refusé à la majorité (5 Contre le mode de financement proposé et 1 Abstention)**

## 5. Débat d'orientation budgétaire

Thomas Ottenheimer rappelle les principaux éléments financiers à retenir à fin 2024 :

- Une capacité d'autofinancement net exceptionnel autour de 65 000 Euros. Cet indicateur essentiel représente la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement de la commune après remboursement des emprunts; il correspond à la somme que peut dédier la commune à l'investissement.
- Un fond de roulement (= réserves) exceptionnel autour de 332 000 Euros
- Une dette au plus bas (207 000 Euros sur le budget principal vs 513 000 Euros en 2014)
- Les budgets eau et assainissement sont à l'équilibre avec une quasi absence de dette mais avec un fond de roulement à peine positif

Ces résultats très confortables sont à analyser avec prudence :

- Au niveau des recettes, la commune a bénéficié en 2024 de nombreuses nouvelles dotations de l'Etat et du département, recettes dont la pérennité n'est pas garantie pour les prochaines années
- Au niveau des recettes et des dépenses, un certain nombre d'opérations de l'exercice 2024 n'a été comptabilisé qu'en 2025 du fait de l'absence de secrétariat de mairie
- Au niveau des investissements, les décomptes finaux des travaux de réaménagement de la traversée de village n'étaient pas tous finalisés à fin 2024 et de nombreuses recettes restaient à percevoir et de nombreuses dépenses restaient à payer
- Le fond de roulement intègre la vente de la Gélinothe

Après avoir rappelé les éléments de contexte suivants :

- Tous les indicateurs financiers de la commune sont au vert.
- Une grosse incertitude subsiste sur le budget de l'état et ses répercussions sur les collectivités locales.
- Des projets sont engagés et seront finalisés en 2025 et 2026 : révision du PLU, schéma directeur assainissement, lancement de la mission sur la gestion de l'eau, participation au projet de création de logements sociaux avec Drôme Aménagement Habitat, lancement de la maîtrise d'œuvre pour le projet des moulins.
- Des projets doivent être engagés : reconstruction de la station d'épuration, poursuite des travaux sur le réseau d'eau.
- Une première projection budgétaire (très prudente) laisse apparaître une capacité d'autofinancement net à peine excédentaire à fin 2025.
- Le mode de gestion de nos réseaux d'eau et d'assainissement ne permettent pas de financer de prochains investissements : les prochains travaux seront donc financés soit par abondement du budget principal, soit par l'emprunt soit par une révision des modes de gestion et des prix : fort probablement un mix des 3.

Thomas Ottenheimer soumet au débat :

- L'opportunité d'une revalorisation de la taxe foncière bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- La validation définitive des travaux de la deuxième traversée de village et le lancement éventuel de nouveaux projets
- La stratégie sur le budget de fonctionnement : une stratégie attentive et prudente ou ambitieuse



Sur l'opportunité de revaloriser les taxes, Thomas Ottenheimer expose/rappelle que 1. les taux de la commune n'ont pas été revalorisés depuis 2015 2. Le taux appliqué à Vassieux (24,10%) est le taux le plus bas des 5 communes du Vercors Drômois 3. La commune n'a pas profité de la suppression de la taxe foncière et de la baisse du taux appliqué par la communauté de communes pour augmenter ses propres taux 4. Le redressement des comptes de la commune depuis 10 ans est principalement dû aux efforts des élus et des techniciens 5. La nécessité de soulager la charge de travail des élus et techniciens au risque de ne pas pouvoir porter les projets futurs de commune 6. La nécessité de moins dépendre de recettes aléatoires et des probables prochaines restrictions budgétaires de l'Etat. **Après échanges, les élus approuvent le principe d'une revalorisation des taux communaux** Cette augmentation sera soumise au vote lors du vote des budgets.

Sur la validation des travaux de la deuxième traversée du village, après présentation d'une projection financière après travaux confirmant la soutenabilité des travaux, **les élus approuvent le lancement de la deuxième tranche de travaux**. Sur l'opportunité de lancer de nouveaux projets, les élus actent qu'il n'est pas possible à ce jour d'engager de nouveaux projets structurants compte tenu du nombre de projets en cours et de la charge de travail induite.

Sur la stratégie sur le budget de fonctionnement, **les élus retiennent l'option prudente et attentive** avec la possibilité de dépenses complémentaires en cours d'année une fois connue les recettes incertaines.

#### **6. Traversée de village (tranche 2) :**

- Choix de l'entreprise pour les travaux de reprise des réseaux humides – Maitrise d'œuvre – Lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement

Après présentation de l'analyse des offres établie par le bureau d'étude Symbiose, il est proposé de retenir l'offre de la Routière Chambard. **Soumise au vote cette proposition est approuvée à l'unanimité**

Après présentation des missions de maîtrise d'œuvre pour la préparation et le suivi de la deuxième tranche de travaux, **les élus valident à l'unanimité les devis des deux bureaux d'études Symbiose et Relations Urbaines**.

- Lancement de la consultation des entreprises

Suite au débat d'orientation qui a validé le lancement de la deuxième tranche de travaux, **les élus donnent leur accord à l'unanimité pour le lancement de la consultation des entreprises**.

- Planning prévisionnel des travaux

Les élus sont informés du déroulé des travaux. Un message sera adressé à la population pour en donner le détail. Une réunion publique d'information sera également organisée le vendredi 28 mars à 19h30 et une rencontre avec les riverains concernés par les travaux sera organisée le mardi 25 mars à 11h

#### **7. Informations sur dossiers en cours et comptes rendus réunions**

Les élus sont informés que

- Epora a signé le compromis de vente avec DAH pour le tènement des anciens baraquements. La construction des logements doit débuter en 2026
- La communauté de communes n'assurera plus l'entretien du terrain de foot à partir de cette année ; la commune en reprend la gestion. Compte tenu de la charge de travail actuel, la commune

- ne pourra assurer qu'un entretien « à minima ».
- La communauté de communes n'interviendra plus pour le compte du syndicat de Font d'Urle qui assure notamment le suivi de la ressource en eau du Brudour. Cela fragilise davantage encore le contrôle de cette ressource indispensable à Vassieux en période de sécheresse. Un courrier au Président du syndicat a été adressé pour savoir comment il envisageait désormais la gestion de cette ressource. La Présidente du Conseil Département et la Sous-préfète ont été mises en copie de ce courrier.
  - Lors du conseil d'administration de l'ALAVV, association gérante du Piroulet, des résultats très encourageants en terme de fréquentation ont été présentés. Toutefois, l'association peine à être rentable. Autrement dit : l'objectif commercial est atteint, l'objectif rentabilité reste à atteindre.
  - Pour la cérémonie du 21 Juillet, Thomas Ottenheimer a sollicité la présence de Madame la Maire de Paris, co-présidente cette année de l'Ordre de la Libération. Il a par ailleurs sollicité le Délégué Militaire Départemental pour inviter également des représentants des unités militaires « Compagnon de la Libération » en cette année de 80<sup>ème</sup> anniversaire de la remise de la croix de la Libération à Vassieux.
  - Le projet des jeunes pour leur voyage sur l'Île de Sein avance bien et bénéficie d'un vrai élan de solidarité. Avant de rejoindre l'Île de Sein, les jeunes participeront à la cérémonie du 08 Mai à Paris à l'invitation de la Mission Libération.

## 8. Questions diverses

Denis Pellissier informe de l'existence d'une petite coupe de bois supplémentaire dans un secteur communal non soumis à l'ONF. Il se propose d'étudier la faisabilité d'exploitation de cette coupe.

Christophe Torregrossa demande quand les molochs de la place du 21 Juillet et les anciens supports de bacs des anciens containers seront retirés. Une relance va être faite auprès de la communauté de communes.

Rachel Magnin évoque les difficultés rencontrées sur le suivi du compost communal notamment la communauté de communes.

Nelly Guillet présente un rapide compte rendu de la réunion de préparation du Grand Bazar à laquelle elle a participé.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h**

Le secrétaire de séance,  
Nelly Guillet

Le Maire  
Thomas OTTENHEIMER

